

Intervention de Chantal Forestal 2 ^{ème} Partie	PRIORITÉS, PISTES ET PROPOSITIONS D'ACTION	ASSISES PROFESSIONNELLES DU FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE – FRANÇAIS LANGUE SECONDE
----------------------------------------------------------------	--------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------

Une organisation nécessaire

1. Préparer les États Généraux du FLE / FLS

Un véritable métier

2. Créer un statut pour les enseignants en FLE - FLS, créer des postes d'enseignants titulaires de FLE - FLS dont notre pays a besoin. Nous n'acceptons plus d'être des intermittents de l'enseignement de la langue française. Nous n'acceptons plus de participer à la destruction de tout le travail fait depuis 120 ans dans les Alliances françaises et autres établissements par les francophones et francophiles, en France et à l'étranger.

3. Le FLE - FLS implique une dimension recherche, indispensable pour conceptualiser des pratiques et s'adapter à des publics très complexes.

4. Développer les formations de FLE / FLS (y compris sur l'alphabétisation) à l'université et dans les IUFM, pour répondre aux attentes et aux besoins des habitants et étrangers nouveaux arrivants.

5. Créer des concours nationaux de FLE - FLS ou des options FLE - FLS dans les concours existants, avec des programmes exigeants correspondant aux véritables enjeux du terrain ; avec des critères et modalités d'évaluation privilégiant la conceptualisation des pratiques et les propositions concrètes d'intervention en termes de démarches, d'outils et de dispositifs d'enseignement / apprentissage.

Des recherches scientifiques

6. Développer des programmes de recherche en didactique des langues-cultures portant sur l'enseignement-apprentissage du français dans ses différentes dimensions (FLE, FLS, FLM) et à ses différents niveaux (scolaire et universitaire) pour ses différents publics (enfants et adultes) au service de valeurs et de finalités clairement affichées. Comment humaniser cet enseignement-apprentissage ? Comment revoir l'organisation du temps et des rythmes d'apprentissage ? Comment mettre l'évaluation des apprenants au service de leur développement personnel ? Comment penser les différentes articulations langue-culture en y intégrant les langues d'origine et les cultures d'apprentissage. On ne dira jamais assez les ravages provoqués dans les têtes des écoliers par la boîte à outils de la linguistique, à l'image de ces spécialistes qui s'intéressent davantage à la maladie qu'au malade.

Pour le didactologue–didacticien, il convient plus que jamais de rappeler le propos de Christian Puren et « *d'agir tout en restant conscient des deux perspectives opposées et pourtant nécessaires parce que complémentaires : la perspective du sujet et la perspective de l'objet* », à savoir l'apprenant et la langue française. Tous ces problèmes doivent faire l'objet d'une réflexion en profondeur pour donner à notre discipline un droit d'exister dans la recherche universitaire autrement que par procuration ou par charité. Cette question doit enfin être envisagée avec la gravité qui convient. Le FLE - FLS est loin d'avoir obtenu le droit d'existence universitaire que nécessite tout domaine de recherche, et en particulier celui-ci, fondé sur des besoins sociaux que ces Assises permettront de rappeler encore avec force. D'autres que moi pourront, je l'espère, au cours de la journée, intervenir sur cette question aussi cruciale puisqu'elle conditionne tout l'avenir de notre secteur de recherche, toute sa crédibilité, et, par voie de conséquence, toutes les carrières à venir de nos étudiants et finalement tout le succès de notre politique de diffusion de la langue-culture française à l'étranger et en France.

Tant que notre discipline ne sera pas clairement identifiée dans la spécificité de ses concepts et méthodes de travail, tant que sévira le mépris dans lequel le système la tient, on ne pourra d'évidence pas espérer faire progresser significativement les droits de nos professeurs, de nos chercheurs et de nos étudiants. Notre domaine de recherche n'est plus d'ordre applicationniste comme dans les années 60. Nous parlons aujourd'hui, non plus de langue au sens saussurien du terme, mais de langue-culture, de sociologie, de sociolinguistique, d'anthropologie de la communication mais aussi, comme le rappelle constamment Robert Galisson, d'éthique, d'idéologie, de valeurs éducatives à défendre à tout prix dans le domaine de l'enseignement des langues-cultures.

Vouloir faire entrer la DLC dans le lit de Procuste d'une discipline dominante, telle est la cause principale des piétinements actuels. Négliger notre spécificité disciplinaire, c'est placer la reconnaissance de nos chercheurs, leur qualification sous la dépendance de critères de scientificité inadéquats. Il faudra parler de tout cela, et se battre désormais avec détermination pour la reconnaissance de l'autonomie du secteur de la Didactologie des langues-cultures au sein des sciences du langage, ou ailleurs, si besoin est. Il faut en finir avec le passéisme et le mépris.

Des structures qui doivent être adaptées. Quelques propositions

7. Fondation de Maisons Françaises des Langues-Cultures, qui seraient des espaces de rencontres et d'apprentissage entre les habitants français et étrangers : c'est une proposition de Yannick Lefranc. Des professeurs de langues, des bibliothécaires, des animateurs et des artistes y oeuvreraient ensemble pour y développer un plurilinguisme républicain où le français jouerait le rôle de lien symbolique entre les langues-cultures et les citoyens français. Si les frères musulmans ont su si bien accaparer la tête de certains publics fragilisés, c'est aussi, quelque part, parce qu'un certain nombre de travailleurs sociaux et éducatifs n'ont pas eu la reconnaissance qu'ils méritaient.

8. Création d'une structure de concertation et de coordination pour des actions communes entre formateurs et des chercheurs du service public (institutions scolaires et universitaires) et mouvements de l'éducation populaire laïque et républicaine, par exemple la CIMADE, les Universités populaires, les Centres de Ressources de lutte contre l'Analphabétisme et l'Illettrisme (CRI), les Centres Intérêts des Immigrés Maghrébins (CIDIM), le Comité de Liaison pour l'Alphabétisation et la Promotion (CLAP), auxquels on pourrait ajouter d'autres, comme Forum Femmes Méditerranée : les femmes en effet, comme nous le savons, sont celles qui sont majoritairement concernées par l'analphabétisme.

9. Outre les universités et les institutions publiques les institutions privées, les organisations syndicales, l'institution de la recherche de la FSU devraient encourager les analyses et les théorisations des pratiques et des expériences d'enseignement apprentissage du FLE - FLS. Nous rendons ici à notre maître Robert Galisson, ce « *sage fou* » qui a initié le combat et qui se bat depuis plusieurs décennies pour faire reconnaître la « *Didactologie des Langues – Cultures* » l'hommage qui lui a été fait à l'Étranger mieux qu'en France. Ses travaux soulignent avec force la nécessité de prendre en compte le contexte, le terrain, ses acteurs et (re)donner à ces derniers la dignité qu'ils méritent, bref « *combler le fossé du mépris et de la honte qui sépare la théorie de l'action* » (André Megge et Jean Bellanger, Président de l' AEFTI prendront aujourd'hui la parole pour reprendre cette idée).

Des « *fondations du mouvement social* » devraient financer les recherches en FLE - FLS correspondant aux besoins sociaux, dans une logique de contre-expertise où les données des travaux savants étayeraient les luttes sociales au lieu de les occulter, comme c'est souvent le cas dans notre secteur.

10. En ce qui concerne mon premier point – « *une organisation nécessaire* » –, il devient indispensable de convaincre les intermittents de l'enseignement du français de se syndiquer (même si les syndicats n'ont pas su reconnaître leur travail et leur fonction dans le domaine de l'intégration des migrants ou du soutien scolaire, trop occupés qu'ils sont souvent à défendre les seuls statuts existants), d'adapter les cotisations, de retravailler l'action syndicale et de créer des lieux et des occasions de concertation entre associations et syndicats afin de développer l'information concrète sur les emplois disponibles et à créer, et sur les actions à mener en commun.